



HAL
open science

Grade Master - Management des systèmes d'information

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Management des systèmes d'information. 2013, Université Paris-Dauphine. hceres-02041904

HAL Id: hceres-02041904

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041904v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Management des systèmes d'information

de l'Université Paris-Dauphine

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris-Dauphine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Management des systèmes d'information

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MG140006333

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Site de Paris-Dauphine à Paris

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention master *Management des systèmes d'information* de l'Université Paris-Dauphine, fruit du renouvellement en l'état de deux spécialités et de l'intégration d'une spécialité existante, propose une formation spécialisée en management et audit des systèmes d'information, et pilotage de la chaîne logistique. Elle propose un master 1 commun aux trois spécialités, avec une double compétence en informatique et gestion. Le regroupement autour des métiers de l'information assure une forte cohérence qui est renforcée par les enseignements de gestion qui justifient le rattachement au domaine.

Cette mention propose des passerelles pour les étudiants de Dauphine des mentions *Contrôle, audit, reporting* et *Management des organisations*. La spécialité *Management des processus de production des biens et services* demande un double diplôme avec l'Université Paris Ouest pour le prochain quinquennal dans le cadre d'un diplôme national. Des liens avec des écoles d'ingénieurs ont été développés. Les parcours master 1 et 2 peuvent être suivis en apprentissage. Certains cours sont délivrés en anglais et des liens avec des universités italiennes, néerlandaises et russes ont été développés selon les spécialités. La mention bénéficie de liens étroits avec les grandes entreprises et du soutien de l'AFAI (Association Française de l'Audit et du conseil Informatique) qui facilitent la proposition de stages ou de contrats en alternance. Près de la moitié des enseignements sont assurés par des professionnels extérieurs à l'université. L'attractivité de la formation en master est très forte, avec un taux de recrutement externe de près de 80 %. Le taux d'insertion est très bon.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette mention propose une spécialisation en management et pilotage des systèmes d'information et de la chaîne logistique qui correspond à une demande forte des professionnels du domaine, ce qui contribue à la bonne insertion des jeunes diplômés. La cohérence des spécialités au sein de la mention est un point fort, ainsi que le très bon taux d'insertion professionnel.

- Points forts :

- La forte attractivité.
- Le fort adossement aux milieux professionnels.

- Points faibles :

- Le positionnement vis à vis du département *Mathématiques et Informatique de la Décision et des Organisations* (MIDO) et des mentions relatives à la *supply chain* non précisé.
- La faible internationalisation du cursus.
- Le dossier doit être complété sur un nombre important de sections, il comporte notamment quelques lacunes au niveau des données chiffrées (mutualisations, nombre de contrats d'apprentissage, statistiques modalités de recrutement, cours de mise à niveau, positionnement dans l'offre de formation de l'établissement, positionnement régional et national, liens pédagogiques avec d'autres universités, l'insertion professionnelle et les poursuites d'étude, équipe pédagogique, moyen administratif, modalité du comité de perfectionnement, modalité de suivi des compétences, prise en compte des recommandations de l'AERES...).

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'étoffer le dossier, car certaines rubriques sont peu ou pas renseignées, ce qui nuit à l'évaluation. Le positionnement de la mention vis à vis de spécialités intégrant les problématiques du management des technologies telles que *International Business and project management in new communication technologies* (mention *Management et organisation*) et *Management de la technologie et de l'innovation* (mention *Innovation, réseaux et numérique*) ou de spécialités sur la chaîne logistique (*Supply chain international* de la mention *Affaires internationales et développement*) pourrait être explicité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Gestion des systèmes d'information

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité : /

La spécialité *Gestion des systèmes d'information* propose une formation en management de projet de système d'information, à l'intersection entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. Elle offre cette formation essentiellement en apprentissage auprès de petites promotions (26). La bonne attractivité et la représentativité externe sont un atout majeur de la spécialité, qui montre son adéquation à des besoins sur le marché du travail (taux d'insertion élevé), ce qui est renforcé par une équipe pédagogique à dominante professionnelle (70 %). La sélection à l'entrée impose un mémoire.

- Appréciation :

La spécialité présente une grande cohérence dans la mention.

- Points forts :
 - Intervenants professionnels de grande qualité.
 - Spécificités des modalités pédagogiques adaptées aux objectifs de la formation.
 - Très bon taux d'insertion.
- Points faibles :
 - Absence d'internationalisation.
 - Faiblesse des statistiques de suivi de la formation.
 - Absence de mutualisation avec d'autres masters (notamment en gestion de projet).

Recommandations pour l'établissement

La spécialité gagnerait à se faire connaître davantage afin de développer le nombre de candidatures et d'améliorer encore la sélection. Le positionnement de la spécialité en gestion de projet pose la question de la possible mutualisation avec d'autres master (MIB ou MIT) sur le management de projet ou les Technologies de l'Information et de la Communication, ou avec les autres spécialités du M2.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Systemes d'information de l'entreprise étendue : audit et conseil

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Systemes d'information de l'entreprise étendue : audit et conseil* propose une formation en audit et conseil en système d'information, notamment sur les Progiciels de Gestion Intégré. Elle forme en apprentissage des auditeurs en système d'information, prioritairement, mais pas uniquement, pour les grands cabinets d'audit, ce qui correspond aux débouchés effectifs des diplômés. L'attractivité de la spécialité est très importante (17/25 viennent d'un autre M1). La spécialité est en liens avec des universités étrangères (Italie, Pays-Bas) et propose une semaine de cours à l'étranger (en anglais) ainsi que des cours en anglais durant la formation. 100 % des diplômés sont embauchés.

- Appréciation :

La spécialité sur l'audit des SI présente une très grande cohérence dans la mention. Le master fonctionne avec de petits effectifs, mais cela semble correspondre aux besoins du marché.

- Points forts :

- Grande cohérence du parcours (équilibre et pertinence des unités d'enseignement, avec description précise des contenus).
- Présence forte de professionnels de haut niveau dans l'équipe pédagogique (75 % des enseignements).
- Correspond à des besoins bien ciblés.
- Des liens avec des organisations professionnelles.
- Des liens avec d'autres universités.

- Points faibles :

- Manque de précisions et de données chiffrées dans certaines sections du dossier (apprentissage, partenariat académique, origine géographique des étudiants, nombre de candidatures, analyse prospective ...).
- Faible adossement à la recherche.

Recommandations pour l'établissement

Le dossier de la spécialité gagnerait à être enrichi, notamment afin de mieux cerner l'origine des étudiants. L'adossement à la recherche pourrait être renforcé.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Management des processus de production de biens et services (MPPBS)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris-Dauphine, Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité : /

La spécialité *Management des processus de production de biens et services (MPPBS)* est le fruit d'un repositionnement de l'ancienne spécialité *Management de la performance en MPPBS* dans la mention *MSI*. Elle vise à développer des compétences à la fois en management des systèmes d'information, et en contrôle de gestion et audit. La spécialité repose sur la double compétence en gestion et informatique. Les étudiants diplômés doivent être capables de piloter et améliorer une chaîne logistique. La spécialité se décline en deux parcours en fonction du public (ingénieurs ou gestionnaires). Des partenariats avec quelques grandes écoles d'ingénieurs étrangères ont été développés et conduisent à 50 % d'étudiants étrangers. Le taux d'insertion est proche de 100 %. La spécialité a mutualisé des UE avec l'Université Paris Ouest et demande un double diplôme pour le prochain quinquennal dans le cadre d'un diplôme national.

- Appréciation :

Une spécialité cohérente en gestion de la chaîne logistique et production de service qui répond à une demande importante des professionnels et qui est bien positionnée dans la mention et l'offre de formation de l'Université Paris-Dauphine.

- Points forts :

- « Double compétence » informatique/gestion très valorisante et public mixte (ingénieur/gestionnaire).
- Très bonne insertion, bonne attractivité et représentativité externe (150 candidatures).
- Partenariat école d'ingénieur et recrutement de 40 % d'ingénieurs.
- Des partenariats internationaux d'où le recrutement de 50 % d'étudiants étrangers.
- Equipe pédagogique à dominante académique.
- Recherche de mutualisation.

- Points faibles :

- Faible présence d'intervenants professionnels (10 % des enseignements).
- Faible internationalisation du contenu de la formation.
- Dossier manquant de précisions (affectation des UE aux parcours, structure de type conseil de perfectionnement formel, suivi des diplômés et des compétences, information sur les jurys, statistiques de suivi de la formation).

Recommandations pour l'établissement

Le dossier de la spécialité gagnerait à être enrichi, notamment en présentant des statistiques afin de synthétiser les données relatives à l'insertion professionnelle. Le positionnement de la spécialité vis-à-vis de la spécialité *Supply chain international* pourrait être précisé.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

REPONSE A L'EVALUATION AERES

MENTION « SYSTEME D'INFORMATION»

- **Spécialité Gestion des Systèmes d'Information (GSI)**

Dans cette spécialité en apprentissage, tous les étudiants bénéficient à l'entrée de la formation, en moyenne de trois propositions de contrat d'apprentissage et à l'issue de la formation trouvent un emploi dans les 2 mois (enquête APEC indépendante).

Les contraintes liées à un calendrier strict d'alternance limitent les possibilités de mutualisation dont la pertinence pédagogique n'est, par ailleurs, pas acquise. Notamment sur la gestion de projet dont l'enseignement rappelle les bases et insiste sur le rôle spécifique de la MOA (maîtrise d'ouvrage) et des utilisateurs finaux par comparaison aux tâches incombant à la MOE (maîtrise d'œuvre), répondant par là spécifiquement aux débouchés du master dans les équipes de maîtrise d'ouvrage.

La spécialité ne traite pas uniquement de la gestion du mode projet, mais bien de l'ensemble des processus de gestion d'un système d'information.

- **Spécialité Systèmes d'Information de l'entreprise étendue : Audit et conseil (SIEE)**

La totalité des étudiants de la spécialité trouvent un emploi le plus souvent avant la fin du master (cf. enquête APEC) et la demande de la profession est telle qu'en moyenne chaque étudiant voit trois offres d'apprentissage et autant d'emplois proposés.

Les enseignements de la spécialité prennent appui sur de nombreux travaux de recherche. Camille Rosenthal-Sabroux qui dirige le Master est responsable du groupe de recherche « Système d'information, gestion des connaissances et aide à la décision » au sein du LAMSADE. L'enseignement des Systèmes d'Information nécessite un ancrage fort dans les organisations, afin de mettre en lien la théorie et la pratique. Les travaux pédagogiques sont en lien avec *l'Association Française d'Audit et conseil en Informatique (AFAI)*, le *Club Informatique des Grandes Entreprises Françaises (CIGREF)*, et le *Club des Pilotes par les Processus*. Les interventions sont nombreuses avec des conférences et des tables rondes sur le thème des Systèmes d'Information, de leur lien avec le *Knowledge Management* et l'Aide à la décision.

Le comité de perfectionnement, composé de 16 personnalités, se réunit de trois à quatre fois par an. Il regroupe très majoritairement des professionnels

Cette spécialité a une dimension internationale avec un séjour d'une semaine à l'étranger et des cours en anglais.

- **Spécialité Management des processus de production de biens et services (MPPBS)**

La spécialité allie une équipe pédagogique à dominante académique où la part des intervenants professionnels dans les heures d'enseignement est de 80%. Le fort taux d'étudiants étrangers (50%) démontre l'internationalisation de la spécialité. Une sélection d'ingénieurs est faite en collaboration avec des chefs de département d'écoles étrangères.

Un conseil de perfectionnement sera mis en place avec le nouveau contrat quinquennal.

Les informations "réglementaires" sur les jurys sont connues de Dauphine qui les demande avant leur tenue.

Dauphine n'a intégré ce master dans ses enquêtes que depuis 2011 ; les informations devraient donc s'améliorer. Par ailleurs, le site des anciens fournit une bonne visibilité sur le devenir professionnel des diplômés : Les réseaux sociaux (linkedin) permettent de savoir exactement ce que font les anciens ; cette externalisation est très efficace et génératrice d'une excellente dynamique

Par rapport au master Supply Chain International (SCI), la finalité des deux spécialités, le contenu des enseignements et les débouchés sont différents. Les enseignements ne se recouvrent ni sur leurs thèmes, ni dans leur contenu. Le Master MPPBS propose une double vision des processus, à travers les approches du contrôle de gestion (au sens large) et celles qui relèvent du génie industriel. Les publics visés sont différents : apprentis et formation continue pour SCI et formation initiale pour MPPBS et double cursus possible avec plusieurs écoles d'ingénieurs. L'organisation des enseignements est de 2 à 3 jour/semaine d'octobre à mars pour SCI du fait de l'apprentissage et 7 mois temps plein pour MPPBS.

LE PRESIDENT

PARIS, LE 8 JUILLET 2013

Monsieur le Directeur,

Nous remercions vivement l'équipe des experts qui a procédé à l'évaluation de notre offre de formation « Master ». Nous travaillons à intégrer leurs recommandations à l'offre de formation annexée au contrat quinquennal.

I. REMARQUES GENERALES SUR L'EVALUATION DES FORMATIONS

Une procédure inachevée

1. Nous déplorons qu'il n'y ait pas eu d'échange avec les experts, à la différence de l'évaluation des centres de recherche et de celle de l'établissement. Alors que l'évaluation doit conduire à améliorer la qualité de l'offre, l'absence de tout échange affaiblit beaucoup la portée de l'exercice.

Une solution intermédiaire consisterait à instaurer une navette permettant aux experts d'adresser leurs questions à l'établissement, avant de poser les évaluations et/ou la notation définitives.

2. Beaucoup de malentendus semblent dus à la confusion entre le bilan et le projet. Ainsi, certaines formations en cours de restructuration restent évaluées en fonction du bilan de l'ancienne formation et non du projet qui vise justement à répondre à des insuffisances, ce qui est contreproductif et contraire aux objectifs affichés par l'AERES elle-même (qui demandait d'indiquer la nature de la demande : renouvellement, restructuration, création, etc.). Il avait été annoncé par ailleurs que les créations devaient être intégrées dans les dossiers mais ne seraient pas évaluées ; or, elles l'ont été (sauf sur le critère de l'insertion, signalé « np »).

Une cohérence parfois discutable

1. Il n'y a pas toujours de cohérence entre la nature des critiques apportées et la notation : le « tarif » semble variable d'une mention à l'autre ou d'une spécialité à l'autre, ce qui reflète sans doute la diversité des évaluateurs.

Par exemple, la spécialité de Master « Politique générale des organisations » (mention « Management et organisation ») a deux notes B, sur la base de deux points faibles : la répartition des ECTS par semestre et une redondance partielle avec d'autres Masters. Mais les points forts sont d'une toute autre importance : équipe pédagogique de haut niveau, deux chaires d'enseignement et de recherche en appui, adossement recherche de qualité. Quand on met en balance ces deux types d'appréciation, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence de la notation.

Autre exemple : dans les masters professionnels, la participation des intervenants professionnels est parfois jugée trop importante, d'autres fois insuffisante, malgré des taux d'encadrement très proches et indépendamment de la qualité des professionnels.

2. Il n'est pas rare qu'un diplôme soit bien noté sur ses résultats (insertion) et mal sur le critère du projet pédagogique et/ou du pilotage. Ce pourrait être l'occasion de se demander comment un projet insuffisant ou un pilotage déficient peuvent conduire à de bons résultats. Il faudrait sans doute admettre que la conformité à un schéma préétabli sur les modes d'organisation rencontre des limites.

3. La mutualisation est fréquemment demandée, mais lorsqu'elle est effectivement pratiquée, elle n'exonère pas du reproche de redondance entre spécialités.

4. Le reproche d'insuffisance d'adossement à la recherche est parfois signalé sans que soit prise clairement en considération la nature même de la formation. La contribution des enseignants (y compris des professionnels) à la recherche, critère objectif, n'est pas vraiment prise en considération.

5. On a parfois l'impression que la difficulté de l'exercice d'évaluation conduit à une sorte de repli sur l'application d'une grille (une « check-list ») censée objectiver le jugement mais qui ne pondère pas l'importance respective de chaque critère.

II. SUR LES MASTERS

Nous retenons de l'évaluation un certain nombre d'enseignements :

- Le défaut de renseignement du dossier reste la première cause de pénalisation par l'expert.
- S'agissant des mentions, les dispositifs d'aide aux étudiants et la qualité de l'insertion sont largement positifs par les experts, en revanche nous sommes interpellés sur les critères du projet pédagogique (cf. infra) et plus encore du pilotage.
- Pour les spécialités, leur nombre et leur diversité rendent vain d'en tirer des conclusions générales.
- Chacune des mentions et spécialités sont invitées à prendre en compte sans délai les points faibles et les recommandations.
- Quant à nos procédures internes concernant l'évaluation d'une part, le pilotage pédagogique d'autre part, elles sont jugées trop informelles. Cela ne signifie pas qu'elles

soient inefficaces, mais il convient de formaliser ces procédures pour les rendre plus visibles.

Comme l'indique notre document de politique de formation remis à l'AERES, notre offre de formation obéit à la construction suivante :

- Les « Masters of science » (quel que soit leur statut juridique) : les deux premiers semestres sont organisés autour d'une « majeure » (la mention), ils débouchent sur une spécialisation au cours des deux derniers semestres. Dans certains Masters, la sélection s'opère dès la première année (« Management » et « Financial Markets » par exemple).
- Les « Masters de spécialité » : largement ouverts à l'entrée directe en M2, ainsi qu'à des étudiants déjà titulaires d'un M2 ou en formation continue, ils sont plutôt tournés vers des secteurs d'activité : le Master de gestion des organisations culturelles, ou celui de management de l'immobilier en sont deux exemples.
- Les MBA : Executive MBA, MBA Ressources humaines, MBA Santé, etc.

Il nous semble que le format de l'évaluation n'est pas pleinement adapté à la prise en compte de cette diversité.

Sur le statut des diplômes DGE-DN

Environ 40 % des formations sont des DGE. La reconnaissance du grade de Master justifie légitimement une évaluation. Néanmoins, alors même que les DGE ont aussi pour fonction d'autoriser des formations spécifiques et innovantes, généralement axées sur des métiers ou des débouchés ciblés, on est en droit de se demander si cette évaluation doit répondre à la même grille d'évaluation que les diplômes nationaux, notamment sur le niveau de sélection (M1 ou M2), la structuration en mention/spécialités, l'intégration M1-M2 quitte à sous-estimer dans l'évaluation générale la qualité de l'encadrement ou l'insertion professionnelle.

Sur le rattachement forcé de toute spécialité à une mention

En imposant le rattachement de tout M2 à une mention comportant un M1, l'AERES exclut de facto les Masters de spécialité sur un an. Il contraint à opérer des rattachements forcés qui pénalisent l'évaluation de la cohérence des mentions. Il a conduit à une appréciation sévère du « projet pédagogique » ou du pilotage des mentions, malgré leur efficacité en termes d'insertion professionnelle.

C'est aussi ce qui a conduit à une notation dégradée et inappropriée de la mention Management et organisation. L'impression de dispersion que peut dégager cette mention au regard de la doctrine a pesé en retour sur l'évaluation de certaines spécialités de cette mention, dont la qualité et l'utilité sont pourtant avérées.

La réalité est que nous offrons des Masters de spécialité au niveau M2, recrutant des étudiants titulaires d'un M1 ou d'un M2, en formation initiale ou continue, attractifs pour les étudiants comme pour les employeurs. Quelle serait la bonne raison d'y renoncer ?

La rigidité de l'approche par Mention est particulièrement inadaptée pour les Masters en formation continue dont les étudiants sont en reprise d'études sur un an.

Plus fondamentalement, cette approche est incohérente avec l'ouverture des M2 à :

- Des étudiants venant de différentes mentions, comme cela semble recommandé. Ainsi, à propos de la spécialité « Management financier de l'entreprise », l'expert note parmi les points faibles : « *spécialité qui n'est actuellement accessible qu'aux étudiants du M1 de la mention* ». Faut-il alors rattacher cette spécialité à plusieurs mentions ?
- Des étudiants internationaux ayant suivi un Bachelor en 4 ans et qui ne reprendront pas un Master en deux ans.

Sur l'ouverture des spécialités à des étudiants extérieurs

La doctrine de la mention est à la source de plusieurs appréciations des experts sur l'insuffisance du nombre d'étudiants en M2 issus du M1 de la mention. Cette appréciation se fonde sur un pourcentage. Or, le caractère de "pyramide inversée" nous permet à la fois d'accueillir en M2 tous nos étudiants de M1 dans leur domaine, même s'ils n'accèdent pas tous à la spécialité ayant leur préférence, et d'accueillir un nombre élevé d'étudiants extérieurs ce qui fait baisser mécaniquement le taux des étudiants issus du M1, sans préjudice pour les étudiants ayant suivi un cursus de Master complet. Un indicateur de type "pourcentage d'étudiants issus de M1 accédant à un M2 de la mention" serait plus pertinent.

Il n'est pas anodin que les textes en vigueur maintiennent une sélection entre le M1 et le M2 et non à l'entrée du M1. Quel en est le sens ?

- Soit il s'agit de fermer la porte du M2 aux « mauvais étudiants » de M1 : ce n'est ni logique de la mention, et ce n'est pas notre choix, ni celle de l'AERES sur laquelle nous sommes évalués.
- Soit il s'agit de laisser ouverte l'entrée des M2 à des candidats extérieurs, et c'est ce que nous pratiquons : cette ouverture est pleinement justifiée par les avantages associés à la constitution d'un public mixte et apprécié par le marché du travail. Mais alors le degré d'ouverture n'est qu'une question de curseur et ne devrait pas être transformé en critère d'évaluation discriminant.

Nous relevons aussi des appréciations paradoxales à ce sujet. Ainsi, pour la spécialité « Economie de la santé », l'expert note parmi les points forts la présence d'un « *effectif et approche pluridisciplinaire* » (donc l'ouverture) et parmi les points faibles l'insuffisance des effectifs en provenance du M1 et de Dauphine. On en déduit qu'il faut « ouvrir », mais pas trop : quelle est la mesure ?

Quant à la spécialité « Economie et gestion des établissements de santé », l'expert se réjouit que *«cette spécialité est la seule à accueillir en majorité des étudiants issus du M1.»*, mais il ajoute que, dans le dossier, *«Il est simplement fait mention que le nombre de candidatures était de 80 lors de la dernière année pour un taux de sélection de 50%. Il est possible de se demander si le vivier d'étudiants est suffisamment important pour une ouverture en formation initiale et par apprentissage.»* D'un côté, on se félicite que le M2 recrute en M1, de l'autre on déplore que le taux de sélectivité ne soit que de 50% : là encore, existe-t-il une jauge ?

Telles sont les observations générales dont nous souhaitons vous faire part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L Batsch'.

Laurent BATSCH